

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2015

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3237)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 35

présenté par

M. Schwartzberg, M. Tourret et les membres du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« il existe des raisons sérieuses de penser que leur comportement »,

les mots :

« l'activité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec celui déposé par les mêmes auteurs à l'alinéa 6.